

## Les décisions du conseil municipal.

Le conseil municipal se réunit à raison d'une fois par mois (le troisième mercredi). À compter du mois d'octobre, les comptes-rendus du conseil seront à votre disposition sur le site de la commune après validation.

- Conseil du 19/10/11

Compte tenu des nombreux problèmes rencontrés, le conseil décide de réserver la location de la salle des fêtes aux seuls habitants de la commune.

- Conseil du 16/11/11

Dans le cadre d'une réflexion menée sur les arrêts-tiroirs (entrée-sortie de village) le SITURV propose la suppression de l'arrêt situé au centre de la commune.

La mise en conformité obligatoire de l'arrêt dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la structure renforcée de la chaussée permettant le demi-tour de l'autocar amènerait inévitablement des dépenses complémentaires à la charge du budget communal. Le conseil municipal accepte la suppression de l'arrêt du centre

- Conseil du 09/12/11

Le conseil municipal décide d'accorder une participation aux frais liés à une classe de neige à tous les enfants de Monchaux sur Ecaillon scolarisés en école primaire. Le montant accordé est de 50 €.

- Conseil du 02/02/12

-Les locaux de l'ancienne école étant actuellement inoccupés, le conseil décide de louer à un bureau d'études, sous bail précaire, une partie de l'établissement. Loyer mensuel de 634 € charges comprises.

- Conseil du 20/03/12

Le conseil décide de ne pas augmenter la fiscalité locale et de maintenir pour 2012 les trois taxes aux taux de 2011 soit :

Taxe :      Habitation : 21,17 %  
                 Foncier bâti : 19,75 %  
                 Foncier non bâti : 79,40 %

Le conseil vote à l'unanimité la motion de soutien aux victimes de l'amiante.

Le conseil reconduit pour l'année 2012 les subventions à l'ensemble des associations de la commune à l'exception de l'association "Loisirs, fêtes et culture Monchalsienne" pour laquelle, à leur demande, la subvention est ramenée à 500 €.

N'ont pas pris part aux votes les membres du conseil membres des associations.

- Conseil du 27/06/12

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2011.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2011.

Le conseil municipal valide la décision de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de la rue de Valenciennes (du monument aux morts à la rue des Iris) à savoir l'entreprise SOGEA pour un montant de 121 825 € HT

Le conseil décide de solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la rue de Valenciennes (50%)

- Conseil du 19/10/12

Le conseil décide, sur présentation d'un certificat de scolarité, d'attribuer une bourse d'un montant de 40 € pour les enfants de la commune scolarisés à partir de la sixième